

Collectif pour le Contrat d'Union Civile et Sociale
Comité local des Bouches du Rhône
52 rue d'Aix, 13001 Marseille
tel/fax: 04-91-91-46-86

Marseille, le 25 janvier 1997

Cher(e) ami(e),

L'idée du Contrat d'Union Sociale (CUS) permettant à deux personnes qui ont un projet commun de vie de le faire reconnaître, fait son chemin, nationalement mais aussi localement.

* Un Comité Local du Collectif pour le CUS s'est constitué en septembre dernier, il se réunit tous les mois. Il a rédigé un texte que vous trouverez ci-joint, accompagné de la proposition de loi élaborée par le Collectif national et la Fédération AIDES en septembre 1995. Cette proposition a été récemment déposée à l'Assemblée Nationale par le MDC (Mouvement des Citoyens).

* Un Comité de Liaison Marseillais des Associations pour le CUS (CLIMACUS) s'est constitué simultanément autour de quatre associations (AIDES Provence, Collectif pour le CUS, Centre Evolutif Lilith et Planning Familial) qui ont rédigé une Plateforme que vous trouverez ci-jointe. Une quinzaine d'associations issues du milieu homosexuel et lesbien, de la lutte contre le SIDA ou des mouvements de femmes ont décidé de le signer à leur tour. Elle est accompagnée d'une pétition que nous vous demandons de bien vouloir signer et faire signer, et de renvoyer au Planning Familial.

* Dans les Bouches du Rhône aujourd'hui, une dizaine de Maires acceptent de délivrer des Certificats de Vie Commune, ce sont les Maires de Port de Bouc, St Mitre les Remparts, Martigues, Mollèges, Salon, Aubagne, Cassis, ainsi que les 3 Maires de Secteur de gauche de Marseille (2è-3è, 13è-14è et 15è-16è arr).

* Au niveau national, plusieurs partis politiques acceptent de débattre de la question de nouveaux droits à accorder aux couples. A l'heure où 1,8 millions de couples vivent hors mariage, où 40% des enfants sont conçus hors mariage et où les personnes vivant avec une espérance de vie beaucoup plus longue souhaitent pouvoir refaire leur vie dans des contraintes moins fortes que celles du mariage, il est difficile que les responsables politiques ne réfléchissent pas à d'autres perspectives.

La réalité hétérosexuelle se conjugue à la revendication homosexuelle. Les Verts, le MDC, le PS et le PC sont ceux qui avancent le plus leur réflexion sur ce sujet.

Mais les prises de positions favorables aux Certificats de Vie Commune de Maires UDF (M.Baudis à Toulouse, de Robien à Amiens) ou RPR (M.Douste-Blazy à Lourdes), les attitudes ouvertes à l'égard de

la revendication du CUS de Mme Roselyne Bachelot (député RPR d'Angers) ou de M.Madelin (UDF) sont des éléments importants dans le rapport de force sur ce sujet.

Le Colloque organisé samedi 11 janvier 1997 par le Collectif pour le Contrat d'Union Civile et Sociale, au Sénat, a bien illustré cette évolution des mentalités. Plusieurs partis politiques étaient présents, ainsi que diverses associations nationales (UNAF, association de retraités, Lesbian & Gay Pride, Elus contre le Sida).

* Dans l'immédiat, le CLIMACUS interroge à nouveau le Maire de Marseille pour qu'il modifie sa décision (négative jusqu'à ce jour) en ce qui concerne l'attribution de Certificats de Vie Commune. Il lui annonce le désir des associations partie prenante d'appeler à un regroupement massif de "couples" (vrais ou faux) dans les locaux de l'état-civil de la Ville de Marseille (11 rue Mazenod, derrière la Cathédrale) vendredi 14 février 1997, jour de la Saint-Valentin, à 12h 45, pour demander ces CVC (un modèle de Certificat sera distribué à cette occasion).

Vous êtes bien évidemment invités à vous joindre à nous -avec des fleurs- ce jour-là.

* Vous pouvez à votre niveau faire avancer les choses:

- en formulant des demandes de Certificat de Vie Commune auprès des Maires,
- en interpellant vos parlementaires sur l'attitude qu'ils envisagent de prendre vis-à-vis de la proposition de loi sur le CUS,
- en soutenant (y compris financièrement) le Comité Local pour le CUS et le CLIMACUS.

En espérant avoir bientôt le plaisir de vous lire ou de vous entendre. Veuillez croire à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Comité Local pour le CUCS
Christian de Leusse

Dernière minute: on nous signale que deux mutuelles d'assurances acceptent de faire bénéficier un concubin de même sexe (sous réserve d'une attestation sur l'honneur, ou d'un CVC ?) des prestations qu'elles proposent, ce sont Médi Assurances et Filia MAÏF. N'hésitez pas à interroger à votre tour votre mutuelle, et faites-le nous savoir.